

La « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » propose d'associer :

1. **la reconquête de la Sécurité Sociale de 1946**, l'étendant à un ensemble de droits essentiels garantis pour toutes et tous, dans une perspective de mutation sociale et écologique visant le bien vivre, la préservation des ressources et la neutralité carbone en 2050,
2. **le développement à grande échelle d'un système d'économie alternative lié au conventionnement**, géré démocratiquement par et pour les bénéficiaires et les professionnels, garantissant les droits universels et la mutation écologique sur la base de la mutualisation et de la coopération, hors logique de profit et croissance verte,
3. **le développement de moyens de financement pérennes à la hauteur des besoins**, incluant les possibilités de **création monétaire nationale complémentaire ou européenne**, permettant de subventionner, au-delà des cotisations sociales, la « Sécurité Sociale et Écologique Universelle ».

Ce projet s'inscrit dans **la constitution d'une VIème république sociale, écologique, solidaire et démocratique**, réorganisant l'ensemble de nos institutions et de nos lois autour de **l'impératif de soin aux humains et à la Terre**, et du pouvoir donné aux citoyennes et citoyens.

CONSTRUISONS L'ALTERNATIVE



Changeons de système 2022